

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 AOÛT 2022, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 646-2022 modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE WWW.CHERTSEY.CA OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 16^e jour du mois d'août 2022.



Linda Paquette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 16^e jour du mois d'août 2022, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois d'août 2022.



Linda Paquette
Directrice générale et greffière-trésorière